



INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS PERISCOLAIRES

Formulaire à remettre à l'animateur référent ou relais de l'école de votre enfant

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Je soussigné(e) _____ père-mère-tuteur
sollicite l'inscription aux accueils périscolaires de mon enfant :

Nom : _____ Prénom : _____

École à la rentrée 2017 : _____ Niveau à la rentrée 2017 _____

Date de naissance : | | | | | | | | | | Sexe : Masculin Féminin

COORDONNEES DU FOYER

Adresse : _____

Code postal : | | | | | Ville : _____

Téléphone fixe : | | | | | | | | | | Téléphone portable: | | | | | | | | | |

Courriel : _____ @ _____

Personnes habilitées à venir chercher l'enfant (hors responsables légaux)

1 - Nom, prénom, téléphones _____

2 - Nom, prénom, téléphones _____

3 - Nom, prénom, téléphones _____

Autres personnes à contacter en cas d'urgence :

1 - Nom, prénom, téléphones _____

2 - Nom, prénom, téléphones _____

INFORMATIONS SANITAIRES :

Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAI sur le temps scolaire ? OUI NON

Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAI sur le temps périscolaire du midi ? OUI NON

Si oui, le PAI valable sur le temps du midi peut s'appliquer sur le temps périscolaire du soir, mais dans l'enceinte de l'école uniquement : pas de déplacement possible de votre enfant vers une animation extérieure, ceci afin de garantir son accueil en toute sécurité.

INSCRIPTION

(Cocher les jours choisis. Veiller au respect de l'équilibre de l'enfant en répartissant ses différents temps d'activités et de repos dans la semaine)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil du MATIN à partir de 7h50					
Accueil du MERCREDI MIDI De la fin de la classe jusqu'à 12h30					

Accueil du SOIR de 16h à 18h (ne cocher qu'une seule case par jour)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Animations périscolaires					
Aide aux leçons ⁽¹⁾ A partir du CP uniquement					

(1)Après échange avec l'Education nationale, nous vous conseillons de ne pas inscrire votre enfant plus de deux soirs par semaine à l'aide aux leçons afin qu'il puisse découvrir d'autres activités, participant elles aussi à la réussite scolaire.

A PARTIR DU CP UNIQUEMENT : j'autorise mon enfant à partir seul le soir OUI NON (remplir obligatoirement)

Je déclare avoir vérifié les éléments ci-dessus et certifie l'exactitude des informations fournies.

Je m'engage à régler les factures correspondant à cette inscription, à respecter le règlement et à transmettre toute modification de situation au service concerné dans les plus brefs délais.

J'autorise les prises de vues et l'utilisation des images par la Ville de Grenoble de l'enfant cité ci-dessus (rayer cette mention en cas de refus).

Grenoble, le _____

Signature

Important : L'accueil du matin et l'accueil du soir débuteront le jeudi 7 septembre 2017. Seul le service de restauration scolaire fonctionnera dès le lundi 4 septembre, jour de rentrée des classes.

Inscrivez -vous :

- Du 26 juin au 23 août : en ligne dans votre espace personnel Kiosque
- A la rentrée 2017 : en retournant ce formulaire à l'animateur référent ou à l'animateur relais lors des permanences qui se tiendront dans l'école de votre enfant **lundi 4 et mardi 5 septembre de 16h à 18h**

Attention : les Maisons des Habitants ne réceptionnent pas les formulaires d'inscription aux accueils périscolaires. Il convient donc de **ne pas les déposer** dans leurs boîtes aux lettres. Pas plus que dans les boîtes aux lettres des écoles, ces formulaires risqueraient d'être égarés.

Principes généraux relatifs à l'accueil du soir :

Vous inscrivez votre enfant à l'année en déterminant sa fréquentation (un soir, deux soirs, trois soirs, ou quatre soirs par semaine), et en précisant les soirs choisis (lundi, mardi, jeudi ou vendredi).

L'année scolaire est divisée en 5 périodes : septembre-Toussaint, Toussaint-Noël, Noël-Hiver, Hiver-Printemps et Printemps-vacances d'été.

Au sein d'une période, vous pouvez modifier les soirs de fréquentation en informant l'animateur référent ou l'animateur 48h à l'avance (par SMS, courrier, courriel) sous réserve de conserver le même type de forfait (un soir, deux soirs, trois soirs, ou quatre soirs par semaine) pour toute la période.

Avant chaque départ en vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps), vous avez la possibilité de modifier la fréquence de présence de votre enfant, de façon à ce que cette modification prenne effet au début de la période suivante.

A titre exceptionnel, vous pouvez inscrire votre enfant un soir supplémentaire en informant l'animateur référent ou l'animateur relais 48 heures à l'avance. Un tarif unique de 4.90 €/soir sera alors appliqué systématiquement quel que soit votre quotient familial.

Retrouvez l'intégralité du règlement intérieur sur grenoble.fr

